

N° 2024-054

**APPROBATION DES TARIFS DU SNACK-BAR-RESTAURANT
DE LA BASE DE LOISIRS POUR LA SAISON 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le cinq juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme DUCHOSAL)

MM. BOCH Jean-Luc (qui donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHER Muriel, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse

MM. DUCOGNON Guy, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert.

En exercice : 27

Présents : 16

Absents : 11

pouvoir : 3

Monsieur Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que l'exploitation du snack-bar-restaurant de la base de loisirs des Versants d'Aime fait l'objet d'une délégation de service public signée le 13 décembre 2022 avec la SARL Les Trois Saveurs.

Il précise que le chapitre 5 - article 22 de cette convention prévoit chaque année l'approbation par le Conseil communautaire des tarifs pratiqués par le délégataire.

Les tarifs proposés pour la saison 2024 sont annexés à la présente délibération (menu restaurant, carte des boissons, snack, glaces).

Les prix proposés subissent quelques légères augmentations dues à la hausse du prix des matières premières, mais les prix restent corrects par rapport à la qualité proposée.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 19
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- nombre de votes « pour » : 19
- nombre de votes « contre » : 0

VU les faits exposés ci-avant,

VU la convention de délégation de service public conclue entre les Versants d'Aime et la SARL Les Trois Saveurs ;

VU les tarifs présentés en annexes de la présente délibération ;

APPROUVE les tarifs proposés par le délégataire du snack-bar-restaurant de la base de loisirs pour la saison 2024.

FAIT ET DELIBERE LE 05 JUIN 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

